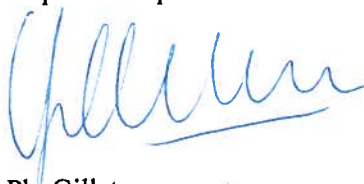


Prix EPFL pour les meilleures moyennes

Règlement

1. Les prix EPFL pour les meilleures moyennes sont décernés annuellement par l'école pour récompenser l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne finale à l'issue du cycle propédeutique, ainsi que les étudiants ayant obtenu les trois meilleures moyennes finales à l'issue des cursus bachelor et master EPFL, toutes sections confondues.
2. Pour le propédeutique, l'attribution du prix requiert l'obtention d'une moyenne finale égale ou supérieure à 5.5 au terme d'un cycle propédeutique effectué entièrement à l'EPFL.
3. Pour le bachelor, l'attribution du prix requiert l'obtention d'une moyenne finale égale ou supérieure à 5.5 au terme d'un cursus bachelor dont le cycle propédeutique a été effectué entièrement à l'EPFL.
4. Pour le master, l'attribution du prix requiert l'obtention d'une moyenne finale égale ou supérieure à 5.5 au terme d'un cursus master dont le cycle master a été effectué entièrement à l'EPFL.
5. Les prix consistent en les sommes suivantes :
 - a) pour le propédeutique, 500.- CHF pour la meilleure moyenne ;
 - b) pour le bachelor, 1'500.- CHF pour la meilleure moyenne, 1'000.- CHF pour la seconde meilleure moyenne et 500.- CHF pour la troisième meilleure moyenne ;
 - c) pour le master, 2'500.- CHF pour la meilleure moyenne, 2'000.- CHF pour la seconde meilleure moyenne et 1'500.- CHF pour la troisième meilleure moyenne.
6. En cas d'égalité(s), la répartition des prix peut être modifiée par l'école.
7. Les prix relatifs au propédeutique et au bachelor sont décernés à la Journée d'accueil. Les prix relatifs au master sont décernés à la Journée des diplômés (Magistrale).
8. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} novembre 2014

Le Vice-président pour les affaires académiques



Prof. Ph. Gillet